



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 17 mars à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle du foyer rural de Limésy.

Etaient présents : 24 (22 voix)

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LANGLOIS Jean-Marie
- Commune d'ANCRETIEVILLE St VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. GUILLON Thierry
- Commune de CROIXMARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. ALLAIS Michel
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. VIGREUX Guy
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune d'EMANVILLE :	M. BUSBOC Jacques (Suppléant sans voix)
- Commune de ST MARTIN DE L'IF :	M. GARAND Sylvain
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MESNIL-PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de SAUSSAY :	M. REYDANT Benoît
- Commune de St MARTIN AUX ARBRES :	M. GUEDON Florent (Suppléant avec voix)
- Commune de St PAER :	M. DELAUNE Gilbert (Suppléant sans voix)
- Commune de St PAER :	M. THIBAUDEAU Luc
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. CORTINOVIS Michel

Etaient absents ou excusés : 17

- Commune d'AUZOUVILLEL'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. DUMONT Philippe
- Commune d'ESLETTES :	Mme LEFEBVRE-EVENOT Caroline
- Commune de FRESQUIENNES :	M. OCTAU Nicolas
- Commune de GOUPILLIERES :	M. FORSCHLE Jean Pierre
- Commune d'HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de LIMESY :	Mme LOISEL Nadine
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe
- Commune de PAVILLY :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- Commune de ROUMARE :	Mme MOREL Florence
- Commune de St OUEN DU BREUIL :	M. JOUANGUY Claude
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de St PAER :	M. HIS Valère
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	M. LEBAS Philippe

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 novembre 2015 – Délibération

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente.

2. Bilan 2015 et programmation 2016 – Délibération

Le Bilan de l'année 2015 est détaillé dans le **rapport de bilan 2015** envoyé aux membres du comité syndical conjointement avec l'ordre du jour du présent comité. Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver la programmation 2016 ci-dessous.

⇒ AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT

⇒ 2^{ème} tranche de travaux liés à l'aménagement foncier de l'A150

L'achat du foncier pour l'ensemble des ouvrages aura finalement lieu en 2016, la procédure ayant pris du retard.

Le projet de mare Nicolle (BO-06) a été réalisé en 2015.

Pour 2016 nous prévoyons 1 opération principale si la procédure nous attribue les terres à temps pour pouvoir faire les travaux aux périodes favorables (maximum novembre 2016) : l'aménagement du hameau Saint Antoine.

Et tous autres travaux qui s'avéreraient urgents.

⇒ Phase de suivi et d'entretien des ouvrages

- Le syndicat continue à réaliser la surveillance régulière et la surveillance exceptionnelle (après chaque pluie de plus de 20 mm dans les dernières 24 heures). Il aura à réaliser des visites techniques approfondies tous les 10 ans sur les ouvrages dont la première concernera l'ouvrage R4 en 2016.
- L'entretien régulier des ouvrages (tonte ou mise en pâturage) sera poursuivi.
- Diagnostic des bétoires sur 4 ouvrages.
- Expertise du dimensionnement de 3 ouvrages.
- Curages d'ouvrages envasés (aval du hameau Saint Antoine).
- Poursuite du contentieux au tribunal pour St Hélier.

L'acquisition de près de 7 ha de terrain par le SMBVAS dans le cadre de l'aménagement foncier va nécessiter des frais d'entretiens qui seront minimisés au maximum grâce à une politique de conventionnement avec des agriculteurs voisins.

Le SMBVAS poursuivra son travail de mise en pâturabilité des ouvrages notamment l'ouvrage L_1 à Limésy (route de Sainte Austreberthe).

Des panneaux seront également mis en place sur les ouvrages avec différents objectifs selon leur accessibilité : information strictement nécessaire, vulgarisation et sensibilisation, etc.

⇒ Points particuliers

Les orages de 2014 et 2015 ont fait ré-émerger des problématiques sur certains sites dont la résolution pourra être en partie prise en charge par le SMBVAS dans les années à venir. Ceux qui devraient être traités en 2016 sont :

- création d'une mare à Sierville pour réduire la fréquence d'inondation du centre bourg,
- inondations d'habitations à Butot,
- amélioration de l'entrée d'eau dans les fossés R1 et R2 à Roumare,
- amélioration de la circulation de l'eau au Bout du Bas à Auzouville l'Esneval.

➤ **ETUDE D'EFFICACITE DES OUVRAGES**

Le marché a été attribué à la société HYDRATEC et lancé en 2015.

Pour rappel, cette étude permettra de faire un bilan sur l'état du bassin versant d'un point de vue hydraulique et hydrologique, en prenant en compte l'ensemble des ouvrages réalisés par le SMBVAS mais également par les autres maîtres d'ouvrages (SIRAS principalement), et en analysant leur impact sur tout le bassin versant de l'Austreberthe, c'est à dire à la fois sur les ruissellements mais aussi sur la rivière.

Les résultats principaux sont attendus à la fin du 1^{er} semestre 2016.

➤ **VOLET AGRICOLE**

Pour 2016 il est proposé au comité syndical de poursuivre les actions du volet agricole à travers 3 axes principalement :

- La finalisation des Plans Communaux d'Hydraulique Douce (PCAHD) en particulier sur la partie du BAC située dans le périmètre d'aménagement foncier et pour laquelle il fallait attendre que le nouveau parcellaire soit redessiné.
- La poursuite de l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur les communes ayant déjà leur PCAHD.
- Le chargé de mission continuera à analyser les dossiers de demandes de retournement d'herbages qui lui seront soumis (rappel : arrêté du 31/12/2014 instituant l'obligation pour tout agriculteur voulant retourner une prairie de demander l'avis du SMBVAS y compris sur le périmètre de l'aménagement foncier).

➤ **VOLET MARES**

Poursuite du projet « Donnons vie aux mares » avec :

- lancement de l'appel à projet pour les mares privées : 10 mares retenues pour faire l'objet de diagnostics,
- formation des cantonniers à l'entretien des mares,
- lancement des travaux d'amélioration du fonctionnement et de la biodiversité pour les mares communales suivantes :
 - Mare du Saussay,
 - 3 mares à Auzouville,
 - Mare incendie d'Ectot l'Auber.

En début d'année 2016, des aménagements ont été réalisés sur 2 mares du syndicat, 1 mare de la MJC à Duclair, 1 mare à Goupillières.

Poursuite des animations avec les scolaires sur des mares ayant fait l'objet d'un diagnostic en 2015, en collaboration avec l'association CARDERE, pour faire partager aux enfants les résultats du diagnostic et analyser l'état des mares. L'objectif est de les faire revenir après la réhabilitation pour leur montrer l'effet de la réhabilitation sur la biodiversité.

Enfin, des panneaux pédagogiques seront mis en place sur les mares réhabilitées pour expliquer les aménagements réalisés et les bonnes pratiques de gestion.

➤ **VOLET URBAIN**

Il est proposé au comité syndical de poursuivre les actions du volet urbain en 2016.

En 2016 le SMBVAS continuera à suivre l'élaboration du PPRI dont la cartographie devrait être présentée aux communes à la fin du 1^{er} semestre 2016.

➔ **CERT !**

En 2016, les actions prévues sur ce projet sont :

- Bouclage des financements (lancement financement participatif),
- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre et des diagnostics,
- Animation de groupes de travail pour l'affinage du projet (biodiversité, pédagogie, etc.)
- Démarches administratives et interventions techniques (alarme, entretien terrain, etc.),
- Lancement des marchés de travaux et suivi des travaux.

➔ **COMMUNICATION**

En 2016, les actions de communication prévues sont :

- Visite pour les élus de dispositifs de gestion des eaux pluviales urbaines,
- Fête de la nature : accueil élus et professionnels, et accueil grand public sur 2 journées,
- Visite des aménagements d'hydraulique douce mis en place pour les élus et agriculteurs et implantation de panneaux de promotion de l'action des agriculteurs impliqués.

➔ **AMELIORATION DE LA CULTURE DU RISQUE**

Plusieurs projets de culture du risque seront menés en 2016 :

- Le syndicat de bassin versant souhaite réaliser un parcours pédagogique sur le territoire de l'Austreberthe,
- Poursuite de l'aide à la rédaction des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) avec 7 nouvelles communes prévues en 2016,
- Organisation d'un exercice de gestion de crise spécial « inondation »,
- Lancement de l'action de réduction de la vulnérabilité du bâti public, des entreprises et des particuliers avec une première tranche de diagnostics et préconisations qui concernera 5 bâtis publics, 5 entreprises et 5 particuliers,
- Mise en place de deux échelles colorées supplémentaires,
- Stage pour la réalisation d'une photothèque de crues.

➔ **SAGE**

Le SAGE prend forme sous la présidence de M. Garand. L'année 2016 sera consacrée aux actions suivantes :

- Procédures administratives liées au changement d'EPCI et autres,
- Préparation 2^{ème} CLE et réunions de bureau,
- Préparation et animation de 3 commissions thématiques,
- Poursuite de la rédaction de l'Etat Initial du SAGE et organisation de 2 comités de pilotage,
- Installation du serveur SIG distant pour Caux Seine,
- Synthèse des zones humides,
- Recrutement d'un CDD pour remplacement congé maternité,
- Organisation de 5 classes d'eau,
- Rédaction d'1 numéro du journal du SAGE et création du site internet du SAGE.

Le comité syndical après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la programmation 2016.

3. Débat d'Orientation Budgétaire – Délibération

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

⇒ Le bilan 2015

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent d'investissement de 305 775,51 € et un solde de restes à réaliser positif de 81 233,34 € soit un excédent net de 387 008,85 €. En section de fonctionnement, le compte administratif 2015 montre un excédent net de 399 466,26 €. Le vote du compte administratif 2015 interviendra après validation par le centre des finances publiques du compte de gestion 2015.

⇒ L'état de la dette fin 2015

Aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2015 en plus de l'emprunt contracté en 2002 de 210 000 euros (sur 20 ans) et de l'emprunt supplémentaire de 450 000 euros (sur 20 ans) contracté en 2006. Le capital restant dû pour ces deux emprunts s'élève à 332 064,49 € au 31/12/2015.

⇒ Le fonctionnement 2016

⇒ Evolution des dépenses

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2016 devraient diminuer très légèrement passant de 918 339 € à 900 710 €. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Le compte Entretien et réparation de biens immobiliers sera désormais ventilé sur deux compte :
 - 61521 : Entretien et réparation de terrains pour les dépenses concernant l'entretien des terrains de l'aménagement foncier A 150, clôtures et plantations pour un montant d'environ 15 000 € ;
 - 615232 : Entretien et réparation réseaux pour les dépenses liées à l'entretien des ouvrages du syndicat pour un montant d'environ 28 000 €.
 - Etudes et recherches : passe de 24 000 € à 35 000 € du fait de la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des locaux publics, de locaux privés et de locaux industriels;
 - Honoraires : diminution de 10 000 € correspondant à la fin de l'expertise du contentieux de St Hélier.

Les charges de personnel quant à elles augmentent légèrement du fait du recrutement d'une personne en CDD pour une durée de 7 mois durant le congé maternité de l'animatrice SAGE.

⇒ Evolution des recettes

Monsieur le Président propose que les contributions des communes et du SIRAS ne soient pas augmentées, soit 414 698 €.

En dehors de ces contributions, les recettes seraient principalement liées à des subventions des organismes suivants pour la cellule d'animation et les actions du PAPI 2 :

- Département de Seine Maritime : environ 10 700 € ;
- Etat : environ 45 000 € ;
- AESN : environ 102 000 €.

➔ **L'investissement 2016**

Le budget prévisionnel d'investissement pour l'année 2016 devrait s'équilibrer aux alentours de 1 142 634,50 € (1 249 598,91 € en 2015).

⇒ **Les principales dépenses**

Les principales dépenses d'investissement potentielles en 2016 pourraient être les suivantes :

- le poste « Etudes et frais d'insertion » représentera 325 000 € environ et sera en grande partie dévolu à l'étude de l'efficacité des ouvrages, aux expertises d'ouvrage, à l'étude d'aménagement de plans communaux d'hydraulique douce T2, aux diagnostics mares et au CERT (architecte + diagnostics) ;
- le poste « Acquisitions de terrains » et « Matériels » représentera 160 000 € environ essentiellement répartis entre les acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150 et la création des panneaux du parcours pédagogique ;
- les travaux « Immobilisations en cours » représenteront 590 000 € environ, les postes les plus importants prévus concernent essentiellement les travaux des Plans communaux d'hydraulique douce seront également intégrés à ce compte la provision pour les travaux du CERT ;
- la dépense correspondant au remboursement des emprunts reste stable à 35 500 € en 2016.

⇒ **Les principales recettes**

- le FCTVA s'élèvera à 27 736,41 € (en 2015 il s'est élevé à 24 679,97 € correspondant à l'obtention du FCTVA 2014) ;
- les subventions d'investissement inscrites en restes à réaliser s'élèvent à 322 962,38 € et concernent essentiellement les subventions à recevoir dans le cadre des travaux d'aménagements d'hydraulique douce, de l'étude d'efficacité et de l'aménagement foncier liés à l'A150 ;
- les autres subventions d'investissement inscrites correspondent aux financements des études prévues (au compte 2031), aux actions PAPI et SAGE et aux financements des travaux du CERT.

Les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientation budgétaire.

Débats :

M. GUILLON demande si les diagnostics mares réalisés chez les particuliers sont gratuits et quel coût cela représente.

Mme BOUZID indique que les 20% non subventionnés sont pris en charge par le syndicat et que le coût pour le diagnostic d'une mare s'élève à environ 1 000 € financés à 80 %.

M. GUILLON indique qu'il lui semble plus citoyen de demander une participation, même symbolique pour ces prestations aux particuliers concernés.

Mme BOUZID précise qu'il a semblé plus opportun, pour inciter à la participation d'effectuer les diagnostics gratuitement pour la 1^{ère} tranche. Il est, actuellement, juste demandé du temps aux propriétaires concernés pour recevoir écologue de jour comme de nuit sur le site faisant l'objet du diagnostic.

M. CORTINOVIS indique que cette question pourra être réexaminée pour la 2^{ème} tranche

4. Contribution des communes et du SIRAS – Délibération

Monsieur le Président propose que les contributions des communes et du SIRAS ne soient pas augmentées et que seule soit prise en compte l'évolution du potentiel fiscal. De ce fait, les contributions pour 2016 seront de 414 698 € (même chiffre qu'en 2013, 2014 et 2015).

Collectivité	Contributions 2015 en euros	Quote-part	Contributions 2016 en euros
Anceaumeville	1 252	0,300	1 244
Ancretieville Saint Victor	2 181	0,526	2 181
Auzouville l'Esneval	5 652	1,364	5 657
Blacqueville	6 117	1,480	6 138
Bouville	13 295	3,200	13 270
Butot	4 558	1,093	4 533
Cideville	5 092	1,234	5 117
Croix Mare	3 695	0,894	3 707
Ectot l'Auber	1 551	0,373	1 547
Emanville	7 465	1,804	7 481
Eslettes	1 091	0,264	1 095
Fresquiennes	14 340	3,456	14 332
Fréville	1 551	0,376	1 559
Goupillières	4 873	1,174	4 869
Hugleville en Caux	7 581	1,829	7 585
Mesnil Panneville	11 309	2,728	11 313
Motteville	5 329	1,281	5 312
Pissy Pôville	14 013	3,389	14 054
Roumare	9 824	2,379	9 866
Saint Martin aux Arbres	3 040	0,740	3 069
Saint Ouen du Breuil	1 016	0,247	1 024
Saussay	5 437	1,314	5 449
Sierville	13 863	3,348	13 884
SIRAS	270 574		270 412
TOTAL	414 698		414 698

Pour information, les contributions des communes du SIRAS sont les suivantes :

Commune	Contributions 2015 en euros	Quote part	Contribution 2016 en euros
Barentin	111 193	26,585	110 248
Duclair*	20 436	4,881	20 241
Limésy	17 915	4,305	17 853
Pavilly	47 960	11,586	48 047
Sainte Austreberthe	7 402	1,792	7 431
Saint Paër*	18 060	4,355	18 060
Saint Pierre de Varengueville*	25 156	6,008	24 915
Villers Ecalles	22 452	5,695	23 617
TOTAL	270 574		270 412

* Ces 3 communes appartiennent à la Métropole Rouen Normandie.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent, à l'unanimité, les contributions des communes et du SIRAS pour l'année 2016.

5. Fiscalisation des contributions communales – Délibération

Vu l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Locales, les comités syndicaux peuvent décider de remplacer les contributions des communes adhérentes par le produit des quatre taxes directes locales.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2016 le principe de la fiscalisation des contributions communales.

6. Acquisition logiciels comptabilité, immobilisation, emprunt et paie - Délibération

Le syndicat travaille actuellement avec les logiciels CIL (comptabilité, immobilisation, emprunt et paie), ces logiciels sont obsolètes et il devient très compliqué de travailler correctement, notamment du fait de la dématérialisation des pièces comptables. Monsieur le Président propose au comité syndical d'effectuer l'acquisition de nouveaux logiciels plus performants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à :

- Demander les devis aux différents prestataires (Cosoluce, JVS et Magnus),
- Choisir l'offre la plus avantageuse (rapport qualité/prix),
- Effectuer l'acquisition,
- Inscrire la dépense correspondante au budget.

7. Renouvellement de l'adhésion au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) – Délibération

Le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) est une association créée en décembre 2006 comprenant des associations nationales d'élus, des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de collectivités engagées dans la réduction du risque inondation et la Mission Risques Naturels.

Le CEPRI est un véritable point d'ancrage national pour le SMBVAS. Grâce à cette association, nous sommes au courant en avant-première de nombre de textes de loi et dispositifs à venir dans les domaines qui nous intéressent (TRI, Loi de décentralisation acte III, etc.) et participons à ces démarches.

Depuis le comité syndical du 1^{er} juillet 2014, Monsieur CORTINOVIS a été désigné délégué titulaire, et Monsieur GRESENT délégué suppléant pour représenter le syndicat au CEPRI.

L'adhésion est de 1 000 euros pour l'année 2016.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement l'adhésion au CEPRI.

8. Renouvellement de l'adhésion au Réseau Techniques d'Echanges « PAPI » du CEPRI – Délibération

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à ce réseau qui nous permet d'être en lien avec le ministère de l'environnement pour être informé des orientations qui sont prises.

L'adhésion est de 500 euros pour l'année 2016.

9. Renouvellement de l'adhésion à l'AREAS – Délibération

Monsieur le Président propose que le syndicat renouvelle son adhésion à l'AREAS (Association Régionale d'Etudes et d'Amélioration des Sols).

Le syndicat adhère depuis 2003 à cette association qui est un partenaire technique incontournable sur l'ensemble des actions du syndicat. En effet, l'AREAS organise notamment des formations pour les personnels des syndicats de bassin versant et nous épaula techniquement sur la plupart des projets hydrauliques, agricoles ou urbains. En parallèle, l'AREAS assure une veille technique permanente sur les domaines du ruissellement et de l'érosion.

Pour mémoire, Monsieur GRESSENT et Monsieur SANSON ont été désignés lors du comité syndical du 1^{er} juillet 2014 pour représenter le syndicat à l'AREAS.

Cette année la cotisation s'élèvera à 1 983 euros pour l'année 2016.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'AREAS pour l'année 2016.

10. Renouvellement de l'adhésion à CARDERE – Délibération

Afin de pouvoir proposer une animation et un accompagnement du plan « donnons vie aux mares » le syndicat souhaite bénéficier des services du Centre d'Education à l'environnement CARDERE. Ce centre propose, entre autre, une animation autour de la faune et la flore présentes dans les mares à destination des scolaires.

L'adhésion a CARDERE donne droit à :

- 5 animations gratuites par classe (ou groupe) et par an. Possibilité d'adapter les animations à d'autres publics.
- 1 journée de formation des enseignants gratuite (hors frais de déplacement). L'idéal est de regrouper tous les enseignants des écoles participantes. Possibilité de former aussi les animateurs périscolaires.
- 1 Classeur d'activités + Prêt de la malle pédagogique qui va avec.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à cette association pour l'année 2016.

L'adhésion annuelle s'élève à 230 euros pour 2016.

11. Renouvellement de l'adhésion à l'ASYBA – Délibération

Suite à la création de l'Association Régionale des Syndicats de Bassin Versant et Structures Assimilées intervenue le 5 avril 2012, et aux délibérations de septembre et décembre 2011 acceptant la création et l'adhésion du SMBVAS à cette association, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de renouveler l'adhésion à l'ASYBA.

La cotisation annuelle s'élève à 350 euros pour 2016.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'ASYBA pour l'année 2016.

12. Renouvellement de l'adhésion au CAUE – Délibération

Monsieur le Président propose que le syndicat renouvelle son adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE) pour l'année 2015.

Le CAUE est régulièrement sollicité pour conseiller le syndicat sur l'intégration paysagère des ouvrages de ses ouvrages.

La cotisation annuelle s'élève à 107 euros pour 2016.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au CAUE pour l'année 2016.

13. Contribution au Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) – Délibération

Monsieur le Président rappelle que le SMBVAS est membre du SIDESA et propose au comité syndical d'accepter la contribution qui s'élève à 420 euros pour l'année 2016.

Pour mémoire, Monsieur CORTINOVIS et Monsieur GRESSENT ont été élus délégués au SIDESA lors du comité syndical du 1^{er} juillet 2014.

Le comité syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la contribution au SIDESA pour l'année 2016.

14. Retrait structures adhérentes au SIDESA – Délibération

Suite à l'Assemblée Générale du 20 novembre 2015 du SIDESA et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations prises par le SIDESA doivent être soumis à l'avis des adhérents. Monsieur le Président informe le comité syndical que lors de son assemblée le SIDESA a :

- Approuvé le retrait du Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme,
- Refusé le retrait des collectivités suivantes : SIAEP Nesle-Pierrecourt, SBV de l'Yères et de la Côte, SMBV Val des Noyers, SAEPA de la région de Saint-Léger aux Bois, SIAEPA de la région de Vieux Rouen sur Bresle et SIAEPA Sources de l'Yères.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de faire part de leur avis en exprimant leur acceptation ou leur refus sur ces décisions.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à 21 voix pour, 1 voix contre d' :

- Approuver le retrait du Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme,
- Accepter, contrairement à l'avis de l'Assemblée Générale du SIDESA, le retrait des collectivités suivantes : SIAEP Nesle-Pierrecourt, SBV de l'Yères et de la Côte, SMBV Val des Noyers, SAEPA de la région de Saint-Léger aux Bois, SIAEPA de la région de Vieux Rouen sur Bresle et SIAEPA Sources de l'Yères.

En effet, il paraît inadmissible d'obliger des structures à rester adhérentes alors qu'elles ne le souhaitent pas.

Débats :

M. VIGREUX fait remarquer que le SIDESA assiste de façon remarquable le syndicat d'eau et d'assainissement de Yerville dans l'analyse des offres pour le changement de prestataire. Il indique que le SBV Saône Vienne Scie est dans la démarche inverse ; sur une centaine de communes deux seulement ont voté pour la liberté de laisser les structures se retirer si elles le souhaitent.

M. CORTINOVIS précise qu'en fonction des territoires le choix des élus est différent. Avec les syndicats d'eau et d'assainissement le SIDESA fait un travail remarquable. Pour les syndicats de bassin versant la plus-value de l'adhésion au SIDESA est discutable.

En revanche, qu'on ce qui lui semble inadmissible c'est qu'une structure ne puisse pas se retirer si elle le désire.

Enfin, le SIDESA se positionne de plus en plus comme un bureau d'études avec des prestations payantes non incluses dans la cotisation.

M. ROUSSELET indique que le SBV Caux Seine n'approuve pas la décision du SIDESA, car si les structures ne sont plus volontaires pour faire partie du SIDESA, à terme il y aura des difficultés pour avoir le quorum et les décisions en AG seront moins pertinentes.

M. LESELLIER précise que lorsqu'une structure souhaite se retirer d'un syndicat intercommunal il faut aussi prendre en charge la dette ou les avoirs en cours, autrement la charge se retrouve répartie sur les structures toujours adhérentes.

Mme BOUZID indique que le SIDESA a actuellement une charge salariale élevée et que si le nombre d'adhérents diminue, les recettes diminuent également.

15. Ouverture d'un poste Ingénieur territorial – Délibération

Mme Mya BOUZID, coordinatrice du syndicat ayant réussi le concours d'ingénieur territorial session 2015, Monsieur le Président propose au comité syndical d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial stagiaire à temps complet à compter du 1 avril 2016.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Ouvrir un poste d'ingénieur territorial,
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire propre à la fonction publique territoriale (calcul CDG 76 en fonction ancienneté),
- Inscrire les dépenses afférentes au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention,
- Fermer le poste d'ingénieur territorial contractuel.
-

16. Congés maternité Animatrice SAGE – Recrutement d'un(e) remplaçant(e) – Délibération

Suite à la déclaration de grossesse de l'animatrice SAGE, Mme Elena MARQUES, il convient de prévoir son remplacement durant son congé maternité prévu du 15 mai 2016 au 3 septembre 2016. Monsieur le Président propose au comité syndical de recruter une personne pour une période de 7 mois, du 1^{er} avril 2016 au 31 octobre 2016, afin qu'une période de transition entre les deux personnels puisse être effectuée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Recruter un agent contractuel pour effectuer le remplacement de l'animatrice SAGE,
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire correspondante,
- Inscrire les dépenses afférentes au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention.

17. Réalisation des travaux pour les ouvrages A150 - Délibération

Sur le périmètre de l'aménagement foncier lié à l'autoroute A150, le SMBVAS prévoit la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages conformément à la délibération du comité syndical du 1^{er} juillet 2014. Ces projets bénéficieront d'une subvention du Département de Seine Maritime à hauteur de 50% des montants et de l'Etat dans le cadre du PAPI à hauteur de 30%.

La première tranche de travaux a consisté à réaliser l'ouvrage BO 06 sur la commune de Bouville (mare Nicolle) pour un montant total de :

- 13 782,06 euros pour le SMBVAS, en prenant en compte le remboursement du FCTVA.
- 9 030,04 euros pour la Communauté de Communes du Plateau Vert.

La tranche 2 prévoit la réalisation des ouvrages suivants :

- Hameau Saint Antoine (MP 03 et MP 11),
- Amont de la Croix de Pierre (IC 04),
- Bourg de Motteville (MO 01),
- Aval de Pav1a (PA 01).

Le montant maximal de cette deuxième tranche s'élève à environ 200 000 € HT qui seront ventilés sur plusieurs exercices.

Pour pouvoir faire ces aménagements, le SMBVAS doit :

- lorsque nécessaire, passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune afin de pouvoir réaliser ces travaux pour le compte de la commune sur terrain communal,
- Lorsque nécessaire passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'intercommunalité présente afin de gérer pour son compte la partie administrative des travaux de voirie afférents, de signer les commandes, payer les factures et recevoir le remboursement des sommes dépensées pour le compte de l'intercommunalité en charge de la compétence voirie, déclarer et percevoir les sommes au FCTVA, percevoir les subventions du Département de Seine Maritime.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Réaliser les aménagements cités ;
- Inscrire les crédits aux budgets 2016 et suivants ;
- Signer les conventions nécessaires ;
- Signer tous les documents afférents ;
- Demander les subventions correspondantes à l'Etat et au Département de Seine Maritime.

Débats :

M. GRANDSIRE indique qu'il trouve que l'ouvrage BO-06 coule énormément au niveau de l'exutoire et qu'il ne stocke pas suffisamment d'eau comparé aux autres ouvrages de l'A150.

Mme BOUZID précise que :

- d'une part, à notre connaissance, le bassin ne reçoit pas encore toutes les eaux qu'il doit gérer puisqu'une partie de l'assainissement pluvial de la RD6015 n'y est pas encore raccordée.
- d'autre part, le fonctionnement de cet ouvrage est très différent de ceux de l'A150 : l'ouvrage BO-06 doit rester vide pour pouvoir se remplir en cas de ruissellements importants. Les ouvrages de l'A150, eux, ont une partie qui reste toujours en eau afin d'avoir une action de dépollution des eaux de chaussée.

M. GRANDSIRE demande alors pourquoi l'ouvrage BO-06 n'a pas été réalisé à l'identique.

Mme BOUZID indique que ce n'est pas le choix qui a été fait par la direction des routes mais que sur le risque inondation cela n'aurait eu aucun effet. La partie toujours en eau se remplit et une fois qu'elle est pleine, elle ne stocke plus d'eau supplémentaire. Enfin, l'ouvrage BO-06 est surdimensionné car il est prévu pour plus que la décennale au vue de sa localisation à proximité immédiate d'habitations. Enfin, nous allons observer ce site de près lors des prochains événements et s'il y a un problème de diamètre de canalisation nous le signalerons à la Direction des routes.

18. Mise en place d'échelles colorées supplémentaires (code PAPI : 2.SURV.1)

Le SMBVAS a posé 20 échelles colorées sur ses différents ouvrages. Ces échelles ont pour objectif de faciliter le suivi des ouvrages en période de crise, de permettre à d'autres personnes (notamment les élus) de suivre le remplissage des ouvrages mais également de sensibiliser le grand public à la présence d'un risque inondation.

Nous souhaitons en poser 2 de plus sur des ouvrages qui n'avaient pas été équipés.

Le **montant maximal** de cette opération est de 6000 € HT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- faire des demandes de devis ;
- choisir l'offre la plus avantageuse ;
- signer les commandes ;
- demander le maximum de subventions ;
- signer tous les documents afférents à cette opération.

Débats :

M. GRANDSIRE précise que 6000 € pour deux échelles, cela fait cher.

Mme BOUZID indique qu'il s'agit de plaques époxy (peinture cuite au four) fixé sur des IPN et scellées par une entreprise de maçonnerie avec du béton dans les ouvrages concernés. Ces installations ont une durée de vie plus importante que des plaques en plastiques ou autres matériaux qui s'abiment plus rapidement. La fourchette de 6000 € est une fourchette maximale.

19. Réduction de la vulnérabilité du bâti – particuliers (code PAPI : 5.VULN.3)

Il existe un nombre important de biens vulnérables aux inondations sur le territoire de l'Austreberthe. Une des actions phare du SMBVAS dans le cadre de ce nouveau PAPI sera de travailler à la réduction de la vulnérabilité du bâti existant et à venir.

Le SMBVAS souhaite proposer de façon active des diagnostics approfondis pour ces types d'enjeux dès cette année.

Cette prestation peut être subventionnée à un taux maximum de 80% (50% Etat dans le cadre du PAPI et 30% Conseil Général).

La tranche 1 est estimée à 10 000 € HT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- lancer la consultation ou mettre en concurrence au travers de devis,
- choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- signer tous les documents afférents à cette opération,
- demander le maximum de subvention.

20. Adhésion et conventionnement de souscription à la Fondation du Patrimoine – Délibération

La Fondation du Patrimoine fait partie des partenaires financiers de notre projet de CERT. Cette fondation mobilise de grands mécènes privés sur des projets d'intérêt général. Afin de pouvoir les mobiliser, il est nécessaire de signer une convention de souscription et d'adhérer à la Fondation.

La cotisation pour l'année 2016 s'élève à 1000 € HT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Adhérer à la Fondation de Patrimoine,
- Régler le montant de l'adhésion,
- Signer la convention de souscription,
- Inscrire la dépense au budget,
- Signer tous les documents afférents.

21. Questions diverses – Information

- Arrivée de Chérif Stambouli pour remplacer Tina Modarressi,
- Stage découverte des collectivités territoriales sur une période de 1 à 2 mois,
- Bilan des orages de 2015.

Levée de la séance à 19 h 17